

Défendez vos acquis !

Octobre 2024



Cadres, un changement injuste se profile !

Nous venons d'apprendre une nouvelle qui pourrait pénaliser votre pouvoir d'achat : les frais repas plafonnés à 18 € par jour, qui vous permettent de bénéficier d'une compensation juste pour vos repas, seront remplacés par une carte restaurant.

Ce changement n'est pas anodin et mérite votre plus grande attention.

Pourquoi défendre vos acquis ?

Moins de liberté, moins de choix :

Avec la carte restaurant, vos options de repas seront limitées.

Un impact sur votre pouvoir d'achat :

Les frais actuels vous assurent une certaine flexibilité et vous permettent de gérer vos dépenses de manière adaptée.

Le passage à une carte restaurant entraîne une diminution de la valeur de votre indemnisation, notamment si les conditions d'utilisation sont strictes.

Il est temps de faire entendre votre voix.

Exigez le maintien des frais repas plafonné à 18 € par jour, car cela garantit la prise en compte de vos besoins quotidiens.

Ensemble, défendons nos droits et nos acquis !



Réagissez, choisissez de rejoindre la CGT !

Inscrivez-vous dès maintenant pour défendre vos droits avec un syndicat qui place vos intérêts au cœur de ses engagements.